



# PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Loire Sécurité Risques  
Affaire suivie par : François DUVERNAY  
Tél : 03.86.71.52.50  
courriel : françois.duvernay@nievre.gouv.fr

Direction départementale  
des territoires

Nevers, le 27 DEC. 2022

## Objet : Plan départemental d'actions de sécurité routière 2023 – Appel à projets

La Nièvre dénombre quelque 200 accidents chaque année sur ses routes. La mortalité routière reste globalement stable sur les dernières années. Les accidents mortels sont plus fréquents sur les routes départementales (79 %), et les conduites à risques et les inattentions constituent leur première cause.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) déclinera à nouveau en 2023 les enjeux de sécurité routière et soutiendra une série d'actions de prévention qui pourront bénéficier d'un accompagnement financier de l'État. Ces actions devront tenir compte de l'accidentologie locale et des enjeux retenus par le document général d'orientation 2023-2027, c'est-à-dire :

- la conduite sous l'emprise de stupéfiant,
- les jeunes,
- les conduites à risques (alcool, stupéfiant, vitesse, distracteurs...),
- les deux roues motorisés,
- les nouveaux modes de mobilité dite « douce » (vélo, EDPM...),
- le risque routier professionnel.

Le présent appel à projets s'adresse aux acteurs locaux, collectivités, organismes, et associations susceptibles d'agir pour la sécurité routière dans la Nièvre.

Chaque action devra répondre au moins à l'un des enjeux prioritaires fixés ci-dessus et faire l'objet de **critères d'évaluations** précis. Je vous rappelle également que toutes les actions de sécurité routière peuvent être inscrites au PDASR, même celles qui ne sont pas financées par les crédits de l'État. Une attention particulière sera portée sur les actions innovantes.

Vos projets sont à déposer avant le 31 décembre 2022 sur :  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pdasr-2023-nievre>

Je vous remercie pour votre implication.

Le Préfet

Daniel BARNIER